



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT des Pyrénées-Orientales

\*\*\*\*\*

Commune de TRESSERRE

## ARRETE DU MAIRE – 034-24-T

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER  
AU DROIT DU « 7 RUE DU MARCHÉ »  
LE JEUDI 1<sup>er</sup> AOUT 2024  
POUR DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT ENEDIS - PC 22 K0014**

Le Maire de la commune de Tresserre,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R130 et suivants, R411-2 et suivants, R414-14, R 415-8 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002

**Vu** la demande de Monsieur LAVINA Alexandre pour le compte de la société Debelec en date 23 juillet 2024 ;

**Vu** l'arrêté du Maire n°2023-006 en date du 12 janvier 2023 ;

**Considérant** que pour permettre des travaux de raccordement Enedis dans des conditions de sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation au droit du « 7 rue du Marché » – TRESSERRE, 66300.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Pour une durée d'une journée soit le **jeudi 1<sup>er</sup> août 2024**, la circulation au droit du 7 rue du Marché sera réglementée comme suit :

- Fermeture de la rue du marché du 1 au 7 rue du Marché (réouverture selon avancement des travaux).

**ARTICLE 2** - La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du pétitionnaire

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et au droit de la rue du Marché.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie du Boulou et Monsieur le Maire de la commune de Tresserre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tresserre, le 23 juillet 2024

Par délégation du Maire

Sa 2<sup>ème</sup> Adjointe

Stéphanie PLANES

